

CATEGORIES DE LICENCE

(Saison 2025-2026)

Pour un joueur, il existe désormais cinq types de licence pour la pratique du tennis de table. Une licence supplémentaire est dédiée aux dirigeants (Présidents, Trésoriers ou Secrétaires des ligues, comités et clubs).

◆ **Licence COMPETITION**

Validité : du 1er juillet au 30 juin.

Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent participer aux diverses compétitions FFTT, organisées par la fédération, la ligue ou le comité départemental et avoir un classement officiel.

Elle concerne également tous les dirigeants et cadres.

◆ **Licence DIRIGEANT**

Validité : du 1er juillet au 30 juin.

Elle concerne tous les dirigeants (Présidents, Trésoriers ou Secrétaires des ligues, comités et clubs), qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la ré-affiliation pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligue et du conseil fédéral.

La licence Dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.

La FFTT propose un tarif préférentiel sur la part fédérale pour les présidents, trésoriers et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Ce tarif est de 12 € (les dirigeants qui jouent en compétition s'acquittent du tarif compétition : 24,15 €). Cette remise s'effectue en fin de saison lors du point financier du 30 juin.

◆ **Licence LOISIR**

Validité : du 1er juillet au 30 juin.

Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent jouer en loisir et/ou participer à certaines compétitions organisées par le comité départemental (Championnat corporatif, Championnat jeunes, Critérium de Gironde, Coupe de Gironde, Tournoi du Conseil Départemental).

◆ **Licence DECOUVERTE**

Validité : un mois.

Elle s'adresse à des pratiquants désireux de découvrir la pratique du tennis de table au sein d'un club.

A l'issue d'un mois, le pratiquant peut transformer la licence Découverte en licence Compétition ou Loisir.

◆ **Licence LIBERTE**

Validité : variable (été, semestre, année).

Elle s'adresse à des pratiquants hors club, et elle leur permet d'accéder à des services spécifiques (dans le cadre du ping virtuel ou du ping en extérieur).

Délivrable sur le site de la FFTT, elle peut à tout moment être transformée en licence Compétition ou Loisir, si le joueur rejoint un club.

◆ **Licence EVENEMENTIELLE**

Validité : limitée à la participation à quatre manifestations maximum durant la saison.

Elle s'adresse aux participants d'une manifestation ponctuelle promotionnelle agréée par la fédération, la ligue ou le comité départemental.

La licence délivrée est une licence assurance qui donne au dirigeant ou joueur licencié une garantie égale au minimum exigé par la loi et à l'association la couverture de sa responsabilité civile.